



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 3 décembre 2021  
(OR. en)

14168/21

CFSP/PESC 1127  
CSDP/PSDC 600  
COAFR 321  
CSC 411  
EUCAP MALI 16  
PSC DEC 40

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ prorogeant le mandat du chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) (EUCAP Sahel Mali/2/2021)

---

**DÉCISION (PESC) 2021/...**  
**DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ**

**du ...**

**prorogeant le mandat du chef de la mission PSDC  
de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali)  
(EUCAP Sahel Mali/2/2021)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2014/219/PESC du Conseil du 15 avril 2014 relative à la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali)<sup>1</sup>, et notamment son article 7, paragraphe 1,

---

<sup>1</sup> JO L 113 du 16.4.2014, p. 21.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 7, paragraphe 1, de la décision 2014/219/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali), y compris la décision de nommer un chef de mission.
- (2) Le 8 décembre 2020, le COPS a adopté la décision (PESC) 2020/2199<sup>1</sup> portant nomination de M. Hervé FLAHAUT en tant que chef de la mission EUCAP Sahel Mali du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 14 janvier 2021.
- (3) Le 7 janvier 2021, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2021/14<sup>2</sup> prorogeant le mandat de l'EUCAP Sahel Mali jusqu'au 31 janvier 2023.

---

<sup>1</sup> Décision (PESC) 2020/2199 du Comité politique et de sécurité du 8 décembre 2020 relative à la nomination du chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) (EUCAP Sahel Mali/2/2020) (JO L 434 du 23.12.2020, p. 54).

<sup>2</sup> Décision (PESC) 2021/14 du Conseil du 7 janvier 2021 modifiant la décision 2014/219/PESC relative à la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) (JO L 5 du 8.1.2021, p. 16).

- (4) Le 14 janvier 2021, le COPS a adopté la décision (PESC) 2021/58<sup>1</sup> prorogeant le mandat de M. Hervé FLAHAUT en tant que chef de la mission EUCAP Sahel Mali pour la période allant du 15 janvier 2021 au 14 janvier 2022.
- (5) Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de proroger le mandat de M. Hervé FLAHAUT en tant que chef de la mission EUCAP Sahel Mali du 15 janvier 2022 au 31 janvier 2023,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision (PESC) 2021/58 du Comité politique et de sécurité du 14 janvier 2021 prorogeant le mandat du chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) (EUCAP Sahel Mali/1/2021) (JO L 26 du 26.1.2021, p. 1).

*Article premier*

Le mandat de M. Hervé FLAHAUT en tant que chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) est prorogé du 15 janvier 2022 au 31 janvier 2023.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 15 janvier 2022.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Comité politique et de sécurité*

*Le président*

---